

FICHE SIMPLIFIEE
DOSSIER CDNPS

Formation Sites et Paysages

INTITULE DU DOSSIER	Commune de SAINTE HELENE SUR ISERE Demande de dérogation au principe de protection des parties naturelles des plans d'eau sur une distance de 300 mètres
NOM DU RAPPORTEUR	DDT - SPAT : Robert VIDAL
DATE DE LA CDNPS	27/06/18
VOTE	Avis favorable : 11 votes pour 2 abstentions
ECHANGES (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	Les échanges ont porté sur : <ul style="list-style-type: none">- la nécessité de développer cette zone compte-tenu de l'extension envisagée de la zone d'activités d'Arc-Isère, relativement proche,- l'insertion paysagère des constructions,- l'intérêt de classer en zone N au PLU la ripisylve le long du plan d'eau, voire même de l'élargir, pour son intérêt biologique et paysager.
SIGNATURES	Rapporteur : Robert VIDAL Président : Denis REVEL Le chef du service planification et aménagement des territoires,  Luc FOURNIER